



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

PROJET D 'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE THIERS
« LA DORLOTTE »



COORDONNEES

Crèche (La Dorlotte)

2, avenue des Etats-Unis
63300 THIERS

Tel : 04.73.80.24.98

Gestionnaire

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
47 avenue Général de Gaulle
63 300 THIERS
Tél : 04 73 53 24 71

Directrice

Sophie COTTIN
Email : scottin@cctdm.fr

Directrice Adjointe

Emmanuelle VICAT
Email : ladorlotte@cctdm.fr

Agrément P.M.I. : la capacité maximale d'accueil est fixée à 15 places maximum pour des enfants âgés de 3 mois à 3 ans révolus.

SOMMAIRE

PREAMBULEPage 5

PARTIE 1 : PROJET D'ACCUEIL

I. CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES Page 6

1. Modalités d'accueil
2. Horaires d'ouvertures
3. Les locaux

II. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES Page 7

1. Les responsables
2. L'équipe d'animation
3. Le référent santé et accueil inclusif
4. L'analyse des pratiques professionnelles

III. ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE Page 9

1. Place des familles
2. Période d'adaptation
3. Accueils quotidiens et transmissions
4. Participation des familles dans la vie de la structure
5. Accès aux informations
6. Accueil de l'enfant malade
 - 6.1. Rôle du Référent Santé et Accueil Inclusif
 - 6.2. Documents et protocoles médicaux
 - 6.3. L'enfant atteint d'une maladie aigüe
 - 6.4. L'enfant atteint d'une maladie chronique
 - 6.5. L'enfant porteur de handicap

IV. POSTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT Page 12

1. Postures professionnelles
2. Les repas
3. Sommeil et repos
4. Les soins et l'hygiène
5. Sécurité physique et affective

PARTIE 2 : PROJET EDUCATIF

I. LES AXES DU PROJET EDUCATIF Page 17

1. L'éveil
2. L'autonomie
3. La socialisation

II. LES PROJETS PEDAGOGIQUES Page 17

1. Le jeu
2. Journées sans horloge
3. L'expression
4. L'ouverture sur l'extérieur et crèche en plein air

4.1. Crèche en plein air

III. PASSERELLES EDUCATIVES Page 20

1. Passerelle entre la structure et l'accueil de loisirs
2. Projets communs entre les structures du service enfance
3. Partenariat culturel avec le conservatoire de Thiers
 - 3.1. L'éveil musical
 - 3.2. Passerelle avec l'école de musique
 - 3.3. Passerelle avec l'école de danse

PARTIE 3 : PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I. TRAVAIL EN RESEAU AVEC LES ORGANISMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE Page 22

1. Actipôles et territoire zéro chômeur
2. Couches lavables et Bébés Lutins
3. La ferme de Lucien
4. CAP Emploi

II. DEVELOPPEMENT DURABLE Page 24

1. Réduction des déchets
2. Valorisation des déchets
3. Circuits courts et menus
4. Produits d'hygiène

PREAMBULE

D'après les données de l'INSEE en 2011, la commune de Thiers comptait 11 200 habitants. Si la courbe de la population globale du territoire est décroissante depuis les années 1970, l'évolution des naissances observe quant à elle une certaine stabilité, avec même une légère augmentation en 2012 (148 naissances). En 2011, plus de 15% de la population est représentée par les enfants de moins de 14 ans.

En 2010, les catégories socio-professionnelles les plus fragiles (retraités, chômeurs, ouvriers) étaient majoritairement représentées sur la commune.

Jusqu'au premier semestre 2015, les familles thiernoises n'avaient pas la possibilité d'accéder à une structure d'accueil collective à temps plein sur la commune. En effet, 3 structures à destination des enfants de moins de 6 ans étaient présentes, sans toutefois permettre aux familles exerçant une activité professionnelle de choisir leur mode de garde :

- Un Multi-Accueil de 15 places (accueil uniquement sur du temps partiel à hauteur de 2 journées hebdomadaires au maximum)
- Un centre de loisirs, prestation réalisée par l'UFCV
- Un relais assistantes maternelles (67 assistantes maternelles en activité en 2014)

Depuis septembre 2015, suite à la délibération du conseil municipal de juin 2015, l'accueil des enfants à temps plein est possible sur le Multi-Accueil.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} septembre 2016, suite à la délibération du conseil municipal d'avril 2016, la structure ne limitera plus au nombre de 13 ses contrats d'accueils réguliers, elle ouvrira ses 15 places à ce mode d'accueil. L'accueil occasionnel sera donc fonction des places libérées par les enfants en accueil régulier (congés, maladie).

Suite à la fusion des communautés de communes et au transfert de la compétence petite enfance, la Dorlotte est, depuis le 1^{er} janvier 2017, un équipement de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Conformément au décret d'Août 2021, la Dorlotte a pris la dénomination de « petite crèche » au regard de sa capacité d'accueil.

PARTIE 1 : PROJET D'ACCUEIL

I. CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

1. Modalités d'accueil

La crèche La Dorlotte accueille les enfants de 3 mois aux 3 ans révolus de l'enfant, ou 4 ans révolus pour un enfant porteur d'un handicap, dans la limite de leur première année de scolarisation, sous forme de contrat régulier ou occasionnel, à temps complet ou temps partiel.

Elle est ouverte à tous les usagers qui habitent et/ou travaillent sur la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Elle a également pour vocation de faciliter l'accès aux enfants dont les parents sont en insertion professionnelle ou dans une dynamique de retour à l'emploi (recherche d'emploi active, formations...).

La crèche a également pour vocation d'accueillir des enfants porteurs d'un handicap ou ayant une maladie chronique.

Pour des raisons administratives (mises à jour des quotients familiaux par la Caf en janvier/février de chaque année), les contrats d'accueil régulier sont souscrits pour 2 périodes :

- Du 1^{er} septembre au 31 décembre
- De 1^{er} février au 31 juillet

Seules des réservations en accueil occasionnel sont possibles en Janvier et en Août.

Les contrats d'accueil occasionnel sont valables du 1^{er} février au 31 janvier de l'année suivante.

Conformément au cadre de la PSU, les repas et les produits d'hygiène sont fournis par la structure, sans surcoût du tarif horaire pour les familles.

2. Horaires d'ouverture

Conformément à l'agrément du 1^{er} août 2020, l'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15 et est fermé une semaine en août, les jours fériés et le 31 décembre.

3. Locaux

La structure est située sur le haut de la ville, à proximité des commerces, des équipements culturels (médiathèque, conservatoire, salles de spectacle), et est desservie par les transports en communs. Les locaux s'étendent sur 240 m². Ils se composent :

- D'un hall d'entrée
- De 2 wc pour les enfants
- D'un wc adulte
- D'un espace cuisine aménagé et conforme à la distribution des repas
- D'une salle de jeux
- D'une salle créative
- D'une salle sensorielle
- De 3 chambres de 4 lits
- D'une salle de change
- D'une buanderie
- D'un bureau administratif
- D'une salle de repos pour le personnel

- D'un jardin extérieur

II. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

L'équipe éducative se compose de 7 professionnelles salariées:

- 1 Educatrice de jeunes enfants, directrice,
- 1 Auxiliaire de Puériculture, Adjointe de direction,
- 1 Educatrice de jeunes enfants à mi-temps
- 1 Auxiliaire de Puériculture,
- 3 animatrices petite enfance titulaires du CAP Petite Enfance.

En l'absence de la Responsable, la continuité de direction est assurée par l'auxiliaire de puériculture Responsable Adjointe.

Par ailleurs, d'autres professionnels sont mobilisés dans le cadre de prestations de service ou de mises à disposition :

- Un professeur de guitare du conservatoire formé à l'éveil musical auprès des tout-petits : intervention de 2 X 1.5h par mois
- Un éducateur sportif à raison de 2h par mois pour l'animation de séances de motricité
- Une psychologue clinicienne dispensant les analyses de pratiques professionnelles à raison de 4 séances de 1.5h par an et par agent
- Un pédiatre assurant les missions de référent santé et accueil inclusif

1. Les responsables

Elles assurent :

- La sécurité physique des enfants par un aménagement adapté des espaces, la qualité des jeux et mobiliers, le respect des protocoles sanitaires et médicaux
- La qualité de l'accueil et de l'accompagnement de chaque enfant et de leur famille
- La mise en œuvre d'une action éducative en direction des enfants
- L'élaboration et la mise en place du projet socio-éducatif de la structure dans le respect des directives municipales
- L'encadrement et la formation continue de l'équipe d'animation et des stagiaires
- La dynamique d'équipe et partenariale
- Le volet administratif lié à l'activité quotidienne de la structure
- La gestion des stocks et du budget

2. L'équipe d'animation

Elle assure :

- La prise en charge des enfants sur les temps de vie quotidienne
- La sécurité physique des enfants sur les temps d'activités
- L'accueil des enfants et des familles
- Le respect et la mise en œuvre du projet de structure et du projet d'activités
- La participation à l'encadrement à la formation des stagiaires
- L'entretien et l'hygiène des locaux

3. Le référent santé et accueil inclusif

Le Dr Angélique BRUNEL, pédiatre, est notre référent Santé et Accueil inclusif. Elle est chargée d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et

d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Ses missions se déclinent en 8 points :

- Apporter son concours à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'EAJE ou le service
- Veiller à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec une affection chronique ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Participer à la conception d'un PAI avec la famille, le médecin traitant de l'enfant et l'équipe de l'EAJE.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé (nutrition, activité physique, sommeil, écrans.) auprès des professionnels. Veiller à ce que les parents puissent y être associés.
- Contribuer, dans le cadre de la protection de l'enfance, en collaboration avec la direction de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être
- Établir en collaboration avec la direction de l'établissement et la PMI les protocoles santé annexes au règlement de fonctionnement
- Procéder quand c'est nécessaire avec l'accord des parents à un examen clinique de l'enfant en vue d'établir un diagnostic sur son état de santé ou son développement.
- S'assurer pour chaque enfant de la remise à l'EAJE au moment de son admission d'un certificat médical attestant l'absence de toute contre - indication à la vie en collectivité établi par un médecin choisi par les parents.
- Accompagne l'équipe éducative dans la mise en œuvre des protocoles sanitaires et médicaux
- Emet un avis médical consultatif auprès des équipes lors d'épidémies ou d'évictions

Consultations à l'Hôpital de Thiers – Téléphone : 04.73.51.10.31

4. L'analyse des pratiques professionnelles

Exercer en crèche ou dans tout autre établissement d'accueil du jeune enfant, suppose aux professionnels de faire preuve d'une grande responsabilité à l'égard du public accueilli. En effet, ils sont garants de la sécurité physique, affective et psychologique de l'enfant. Parents et équipe pluridisciplinaire doivent œuvrer de concert pour assurer l'épanouissement de l'enfant au quotidien.

Une séance d'APP est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leur pratique. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations sources de problèmes.

Spécifiquement, l'APP a pour but de :

- Permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents.
- Apporter un soutien dans la gestion de conflits entre membres de l'équipe.
- Professionnaliser ses pratiques en renforçant sa capacité d'analyse des situations.
- Se confronter à d'autres modalités d'intervention.
- Favoriser la dynamique de groupe inhérent au travail en équipe.
- Renforcer son identité professionnelle.

Ce dispositif offre un cadre bienveillant, visant à libérer la parole plus facilement. La démarche implique une participation active des personnes dans un état d'esprit d'entraide, d'écoute et de bienveillance.

III. ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

Conformément aux articles L 214-2 et L 214-7, les modalités de fonctionnement de la crèche la Dorlotte facilitent l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources. Elles contribuent à offrir des solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés âgés de moins de trois ans, notamment ceux qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, pour leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité ou de participer aux formations et actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

La qualité d'accueil est au centre de la dynamique d'équipe de la crèche. Par son organisation, son fonctionnement et ses outils de communication, la structure souhaite :

- proposer un mode d'accueil adapté aux besoins organisationnels de la famille
- proposer un mode d'accueil adapté aux besoins de l'enfant
- proposer une écoute active des familles, être disponible et ouvert aux échanges
- être en capacité de retranscrire aux parents le vécu de l'enfant au sein de la structure et d'adapter le contenu des transmissions à chaque famille
- proposer une continuité éducative aux enfants entre le milieu familial et la collectivité
- permettre aux familles d'accéder librement aux espaces de vie de la structure, mais aussi aux activités mises en place

1. Place des familles

La crèche reconnaît les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants et leur accorde en ce sens une place privilégiée au sein de la structure. La notion de « bienveillance » des familles est poursuivie par l'équipe.

L'accent est mis sur la qualité de l'accueil de la famille et ce, dès son inscription administrative. Les temps d'échanges autour de l'enfant et des pratiques éducatives sont soignés afin d'être en capacité de proposer aux enfants une continuité qui fait sens entre son milieu familial et son milieu d'accueil.

Les croyances de chacun et leurs incidences sur la prise en charge de l'enfant (ex : alimentation) sont respectées dans la mesure où elles ne vont pas à l'encontre des besoins des enfants.

L'équipe de la Dorlotte travaille dans une volonté de transparence à l'égard des familles. Les outils de communications internes à l'équipe et à destination des familles sont donc pensés en ce but. Les supports sont aussi bien écrits que visuels afin de satisfaire le plus grand nombre, mais aussi de pallier à la barrière de la langue lorsqu'elle est présente. De plus, les supports visuels facilitent les échanges parents-enfants sur le vécu des tout-petits au sein de la structure. Un blog sécurisé est mis à disposition des familles. Les parents y trouvent les projets d'activités mis en place ainsi que les photos des enfants.

2. Période d'adaptation

La crèche propose à chaque famille une période dite « d'adaptation ». Dans le respect de son projet éducatif et tout particulièrement de la place des familles et la qualité de l'accueil, elle ne peut répondre à un protocole réglementaire.

La période d'adaptation se doit de répondre aux objectifs suivants :

- permettre aux familles de se familiariser avec les lieux de vie, entrer en relation avec les différents membres de l'équipe, comprendre et questionner le fonctionnement de la structure, apporter à l'équipe les éléments de connaissances en lien avec l'histoire, la personnalité et les souhaits de prise en charge éducative de leur enfant

- permettre à l'équipe de faire connaissance avec une nouvelle famille et un enfant, prendre conscience des objectifs de ce nouvel accueil et de la singularité de cet enfant (rythme de vie, personnalité, etc.), mettre en place les outils et/ou attitudes pédagogiques adaptés à l'accueil de cette famille et de cet enfant

Ainsi, la période d'adaptation diffère pour chaque famille tant dans sa durée, que dans la progression des temps de séparation et d'absence.

Pour autant, nous retrouvons un tronc commun à l'accueil de chaque nouvelle famille :

- entretien avec la responsable de la structure : visite des locaux, échanges autour de l'enfant et de la situation familiale, mise en lien entre le fonctionnement de la crèche et les souhaits/besoins de la famille pour adapter l'accueil
- étude du règlement de fonctionnement
- mise en place des premières réservations au regard des disponibilités de la famille et du projet d'accueil discuté
- gratuité des 2 premières heures d'accueil

Le parent est invité à rester sur une courte période lors des premiers temps d'accueils afin de faciliter la séparation.

3. Accueils quotidiens et transmissions

L'arrivée et le départ de chaque enfant sont propices à des moments d'échanges privilégiés avec les familles. Ces accueils poursuivent 2 grands objectifs :

- permettre la continuité de l'accueil entre les 2 milieux de vie de l'enfant
- favoriser et entretenir une relation de confiance et de coéducation entre l'équipe éducative et la famille

Ces temps sont donc priorités par l'équipe, reconnus comme une mission essentielle dans la prise en charge d'un enfant. Une professionnelle est donc systématiquement détachée pour ces temps, afin d'être en capacité de proposer à chaque famille un temps d'écoute et de partage privilégiés.

De même, des outils de communication sont utilisés quotidiennement par les membres de l'équipe afin d'avoir la traçabilité des moments de vie de chaque enfant (jeux, repas, sommeil, changes, etc.) et d'être en capacité d'apporter des éléments précis aux familles si elles en expriment le souhait. Le contenu des transmissions est en effet personnalisé pour chaque famille afin que le cadre ne soit pas un frein à la relation.

4. Participation des familles à la vie de la structure

La participation des familles s'organise autour de 4 axes :

- Investissement autour de l'enfant : apport de connaissances concernant l'enfant permettant une continuité éducative entre les deux milieux de vie
- Investissement autour des projets : échanges d'idées, réflexions, prêt de matériel et jeux éducatifs en lien avec la thématique travaillée, partage d'outils et de compétences, participation aux journées thématiques
- Investissement physique : accompagnement aux sorties pédagogiques, participations aux animations festives de la structure, aide à l'encadrement et à la sécurité des groupes lors des sorties demandant un encadrement exceptionnel
- Investissement auprès de l'établissement via le Comité d'usagers

5. Accès aux informations

Le fait de confier son enfant dans l'un des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de Thiers Dore et Montagne sous-entend l'acceptation pleine et entière, par les parents, du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

La Communauté de communes se réserve la possibilité d'apporter des modifications et des mises à jour, en fonction de l'évolution des réglementations, demandées par ses partenaires institutionnels et financiers.

Ces documents sont accessibles aux familles comme suit : Affichage à l'accueil de la crèche, consultation libre sur le blog sécurisé de la crèche, remise en format papier sur demande.

6. Prise en charge de l'enfant malade

Dans la mesure où son état de santé est compatible avec l'accueil en collectivité, chaque enfant porteur d'un handicap, d'une maladie chronique ou aiguë, peut bénéficier d'un accueil au sein de la crèche.

6.1 Rôle du Référent Santé et Accueil Inclusif

L'équipe éducative ne comprenant pas de professionnel issu d'une formation médicale, une référence médicale est ainsi assurée par le pédiatre du centre hospitalier de Thiers, en conformité avec le décret relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Le médecin référent a pour missions :

- recevoir les familles dans le cadre des visites médicales d'admission des enfants
- assurer le suivi médical des enfants accueillis (2 permanences mensuelles)
- assurer la formation de l'équipe éducative et la validité des protocoles médicaux
- conseiller, orienter l'équipe et les familles au regard d'une situation médicale
- décider de l'éviction temporaire ou à plus long terme d'un enfant
- décider de la mise en œuvre d'un Protocole d'Accueil Individualisé en concertation avec la famille et la responsable de la structure

6.2 Documents et protocoles médicaux

Le certificat médical d'admission est un document obligatoire dans le dossier d'admission d'un enfant. Il peut être renseigné par le médecin référent de l'enfant, excepté pour les enfants de moins de 4 mois qui doivent obligatoirement être visités par le médecin référent.

Le certificat médical d'admission comprend une autorisation d'hospitalisation, une attestation de la mise à jour des vaccins obligatoires à l'entrée en collectivité, et l'historique médical de l'enfant pouvant induire la mise en place d'un PAI et/ou aider à la prise en charge médicale de l'enfant par les secours.

Une ordonnance médicale est également complétée par le médecin réalisant la visite médicale d'admission afin de permettre à la responsable de la structure d'administrer des antipyrétiques et autres médicaments (crème protectrice et réparatrice pour le change, homéopathie pour douleurs dentaires, coups et chutes) dans un cadre réglementaire fixé par les protocoles médicaux. Ces derniers sont validés et signés par le médecin référent, le gestionnaire et la Direction de la crèche.

Les médicaments peuvent être administrés par l'équipe éducative sous 3 conditions :

- Ordonnance médicale inférieure à 6 mois
- Autorisation parentale de délégation des soins médicaux
- Présence d'une professionnelle ayant accepté la délégation médicale qui relève de sa responsabilité individuelle

6.3 L'enfant atteint d'une maladie aiguë

En référence au tableau des maladies aiguës soumises à éviction obligatoire ou non, l'enfant porteur d'une maladie aiguë pourra être admis au sein de l'établissement. Cependant, au regard de son état général, des possibilités de garde familiale et du degré de contagiosité, le meilleur lieu de garde lui sera proposé/conseillé.

6.4 L'enfant atteint d'une maladie chronique

Au regard de l'affection chronique (fréquence des crises, périodicité de l'administration d'un traitement, etc.), le médecin référent décidera de la nécessité ou non de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé. Cependant, hormis en cas d'incompatibilité totale avec l'accueil en collectivité, l'affection chronique ne constitue pas un obstacle à l'accueil de l'enfant. Il pourra bénéficier des ateliers d'éveil et de socialisation sans distinction et sans restriction (sauf si mentionné dans le PAI).

6.5 L'enfant porteur de handicap

Dans la mesure où le handicap de l'enfant ne nécessite pas de matériel médical spécifique incompatible avec la structure, l'enfant sera accueilli dans les mêmes conditions que les autres enfants, avec ou sans PAI selon si le handicap est associé avec la prise de traitement médicamenteux ou non.

IV. POSTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement pédagogique des enfants est la mise en œuvre concrète, au travers des postures professionnelles et des choix pédagogiques adoptés par l'équipe, des valeurs et projet éducatif poursuivis.

1. Postures professionnelles

Chaque encadrante a une identité professionnelle qui lui est propre, au regard de sa formation, de ses expériences professionnelles et de sa sensibilité et centres d'intérêt. Pour autant, toutes se doivent de recourir à 4 postures communes :

▪ L'observation

C'est un outil de travail important. Observer, c'est porter un regard sur l'enfant, être attentif à ses attitudes, à son évolution, à ses comportements, à ses modes d'expression et ses interactions avec les autres. C'est à partir de ces observations, partagées en équipe, que peuvent être adaptées et affinées les attitudes éducatives afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant. De plus, un regard porté par l'adulte est sécurisant pour l'enfant et lui permet d'exister et d'évoluer avec plus d'aisance. Observer, c'est aussi savoir se retirer et juger qu'une présence trop prégnante peut empêcher les enfants d'investir leur espace de vie comme ils l'entendent.

▪ L'écoute

L'enfant a besoin d'être entendu lorsqu'il veut exprimer de la joie, de la peine ou lorsqu'il éprouve une difficulté et qu'il souhaite l'appui de l'adulte. De plus, le langage est très différent d'un enfant à l'autre. Avant le langage verbal, il communique et s'exprime par le non verbal (mimiques, positions, grimaces...). Le rôle de l'adulte est alors de décoder ce non verbal pour veiller à accompagner au mieux l'enfant.

▪ La verbalisation

Parler à un enfant, c'est le considérer comme un sujet et non comme un objet. La verbalisation contribue à l'instauration de la relation de confiance. En mettant des mots sur les émotions ressenties et exprimées par l'enfant avec son corps (attitudes, pleurs, cris...), l'adulte lui signifie qu'il l'entend, qu'il le comprend et l'invite surtout à être en contact avec lui-même et à entrer dans le monde de la communication.

▪ L'attitude

Savoir être avec l'enfant est central dans la relation à l'enfant qui est sensible à toute forme de communication. L'adulte qui prend soin de lui, en l'absence de ses parents, est un modèle auquel l'enfant peut s'identifier. Ne pas brusquer l'enfant, tant dans la parole que dans les gestes, est un gage de sécurité affective pour l'enfant qui se reconnaîtra dans la relation à l'Autre. Il importe également de ne pas encourager les phénomènes de chouchou ou de bouc émissaire comme par exemple, mettre des étiquettes ou donner des surnoms. Enfin, la discrétion

professionnelle, la conscience du travail, la relation à l'enfant, le non jugement sont autant d'attitudes professionnelles respectueuses de l'enfant et de sa famille.

2. Les repas

L'alimentation est un enjeu essentiel. Dans une démarche éducative et respectueuse de la santé de l'enfant et des choix alimentaires des familles, le repas est au cœur des préoccupations quotidiennes de l'équipe. Ainsi, le projet pédagogique retient 4 objectifs majeurs :

▪ Répondre aux besoins nutritionnels

L'alimentation chez le jeune enfant est importante. Elle joue un rôle essentiel dans la croissance, le développement et la santé de l'enfant, d'où l'importance de respecter les besoins nutritionnels de l'enfant. Pour cela, des critères de qualité sont retenus :

- Le respect des besoins en calcium avec une alimentation lactée jusqu'à 6 mois,
- Un équilibre alimentaire dans la composition des repas
- L'adaptation des repas selon l'âge et les capacités de l'enfant (diversification progressive, des textures nouvelles, autonomie ...)
- La qualité des matières premières et des préparations culinaires (proximité de producteurs locaux, cahier des charges, préparation des menus avec le chef cuisinier, définition des repas à thème...)

▪ Favoriser une co-éducation à l'alimentation

L'objectif est de veiller au respect des besoins de chaque enfant tout en laissant au parent sa place de premier éducateur de son enfant :

- Suivre les indications des parents, écouter leur difficultés (quantité et nombre de biberon, diversification, refus de s'alimenter...)
- Respecter les contre-indications médicales et les choix alimentaires (allaitement prolongé, allergies, régime particulier)
- Observations et transmissions des informations concernant les repas (appétit, préférences, passage à la petite cuillère, s'asseoir à table, tenir son verre...)

▪ Penser l'environnement du repas

Le repas est un moment chaleureux de partage, de plaisir, d'éveil et de convivialité pour chaque enfant. C'est pourquoi, la qualité de l'encadrement est aussi importante que la qualité des aliments. Les professionnelles s'engagent à :

- Être disponible pour l'enfant
- Être assis à ses côtés
- Jusqu'à 8 mois, privilégier le nourrissage dans les bras
- Privilégier des tables de 4 à 6 enfants maximum
- S'adapter au temps nécessaire dont l'enfant a besoin pour se nourrir

Il est important de donner un cadre nécessaire à la libre découverte de chacun et à l'apprentissage de l'autonomie (ex : accompagner la découverte tactile de la nourriture et amener l'enfant progressivement à l'utilisation de la cuillère).

Il est important d'avoir un discours positif autour du repas ainsi que sur sa composition et sa présentation. L'affichage des repas sous forme de photos, l'information des enfants sur la composition d'un plat participent à la convivialité des repas.

Le temps des repas est un moment favorable à plusieurs apprentissages :

- la socialisation (notion de partage)
- le respect des pratiques culturelles et alimentaires de chacun
- la motricité fine (mise en main de la petite cuillère, boire au verre ...)
- les règles d'hygiène alimentaire (se laver les mains avant de manger...)
- les règles collectives (attendre son tour, remercier...)

- le langage (apprendre à nommer les aliments...)

L'aménagement de l'espace est primordial : un espace agréable et accueillant pour prendre ses repas, du mobilier et des couverts adaptés aux enfants (ex : cuillère molle pour les petits...).

- Encourager l'éducation au goût

Une éducation sensorielle commencée dès la petite enfance constitue les repères d'une alimentation saine. L'enfant a besoin d'être guidé pour diversifier son alimentation. L'éveil sensoriel apprend aux enfants à apprécier des aliments variés, d'éprouver du plaisir en les mangeant. Plus la découverte est précoce, plus son déroulement sera facile.

Pour une éducation alimentaire et gustative dès la petite enfance, plusieurs axes :

- Nommer les plats proposés,
- Prêter attention à la présentation des plats servis,
- Utiliser le Jeu pour l'inciter à goûter, à manger,
- Ne pas forcer l'enfant à manger,
- Servir de petites quantités,
- Ne pas le forcer à finir son assiette (respect de l'appétit)
- Le laisser manger à son rythme,
- Lui permettre d'exprimer ses choix,
- Favoriser l'autonomie, la curiosité,
- Distinguer une demande de nourriture d'une demande d'affection...

En dehors des repas

- Travailler sur l'origine des aliments,
- Atelier des sens avec des aliments,
- Lecture de contes, d'histoires autour des fruits et légumes et autres aliments,
- Atelier cuisine avec les enfants.

En collectivité, les temps de repas sont parfois longs. C'est pourquoi l'équipe s'efforce de réduire les temps passés à table par la mise en place de plusieurs services si cela paraît nécessaire. Elle fait preuve d'adaptation au regard du profil des groupes accueillis.

Les repas sont préparés et livrés chaque jour par la cuisine centrale de la mairie de Thiers. Les menus sont élaborés dans le respect de la diversification alimentaire entre 6 mois et 3 ans et mettent en avant les aliments de saison.

Les ateliers culinaires sont l'occasion de partager avec l'enfant des moments de plaisir autour des aliments, de découvertes par les transformations possibles (jus de fruits, salades de fruits, gâteaux, ou autres recettes gourmandes). La Dorlotte est notamment équipée d'une centrifugeuse permettant aux enfants de réaliser facilement des jus de fruits frais.

Au printemps, l'équipe et les enfants s'investissent autour du « potager » où les graines et plants deviennent fraises, tomates, radis.

3. Sommeil et repos

Le sommeil de l'enfant est au cœur de son développement : L'enfant devrait pouvoir se coucher à n'importe quel moment de la journée, lorsqu'il est fatigué, et se réveiller de lui-même. Il incombe aux professionnels de la crèche de rester attentifs aux signes de fatigue et de le coucher en respectant les rituels et habitudes de la maison : berceuse, lecture, doudou, tétine...

- Les chambres

3 chambres et un dortoir collectif sont dédiés aux temps de repos des enfants. Dormir en collectivité n'est pas évident pour tous les enfants, aussi il est prévu des coins sommeil à l'écart lorsque cela est nécessaire. Lors du coucher, un membre de l'équipe veille à l'endormissement des enfants.

- La sieste

Le coucher est prévu après le déjeuner, sauf pour les plus petits pour lesquels les couchers se font au besoin. Afin que l'enfant trouve un climat sécurisant dans ce moment délicat de la journée où l'absence des parents se ressent plus particulièrement, une attention est accordée aux rites d'endormissement (objet transitionnel, musique...). De plus, chaque enfant dort dans son lit, fait avec un drap housse, une turbulette ou une couverture qui lui est propre. Le besoin de sommeil étant inégal entre les enfants, le lever se fait à la demande.

- Les temps calmes

Pendant la journée, l'enfant traverse des phases de « latence » pendant lesquelles il fait lui-même une pause en se reposant sur les coussins ou sur les genoux d'un adulte. Souvent, il est nécessaire d'organiser, à l'aide de chansons ou d'histoires, des retours au calme pour le groupe. Ces petits moments permettent à chacun de se reposer, de s'apaiser et évite la surexcitation, notamment avant les repas.

La mise en place régulière de ces temps calmes sur des moments stratégiques facilitent la qualité du temps de sommeil à venir.

4. Les soins et l'hygiène

Un milieu sain et des soins réguliers sont nécessaires au bon développement de l'enfant.

- L'hygiène corporelle

L'hygiène corporelle est importante pour le bien-être de l'enfant. De plus, elle est la première étape de l'éducation à la propreté.

Les couches sont régulièrement changées au cours de la journée et aussi souvent que l'enfant est souillé. Le passage aux toilettes est proposé régulièrement et est satisfait à chaque fois que surviendra un besoin personnel. Avant et après chaque repas le lavage des mains est de rigueur.

Pour l'hygiène des voies nasales et la limitation de la propagation des microbes des « coins mouchoirs » sont prévus dans toutes les salles et des lavages de nez sont pratiqués au moins deux fois dans la journée.

- L'apprentissage de la propreté

Les enfants choisissent selon leur préférence le pot ou les toilettes. Le pot est proposé lorsque l'enfant a atteint une maturité physique, psychique et affective. Elle se situe vers 24 mois et en aucun cas avant l'acquisition complète de la marche, c'est-à-dire entre 12 et 15 mois.

La propreté est un apprentissage progressif, mené en commun avec les parents. Il est important que cet apprentissage suive le rythme de chacun (progrès et régression), et soit effectué en douceur, une attitude trop directive pouvant entraîner un blocage.

- Hygiène et environnement

- Les locaux, matériels : nettoyage et désinfection quotidienne
- Le linge : circuit de linge propre et de linge sale
- Les jouets : périodiquement désinfectés
- Le personnel : chaussures d'intérieur antidérapantes, tenue de travail, cheveux longs attachés, ongles coupés. Lavage des mains très fréquent
- Les parents et personnes extérieures sont invités à mettre des sur-chaussures à usage unique. Les enfants portent des chaussons ou restent en chaussettes
- Les produits d'entretien sont conformes aux normes exigées pour la collectivité

5. Sécurité physique et affective

Afin de vivre au mieux la transition entre la maison et la crèche, l'enfant a besoin d'être attendu et accompagné par l'équipe. Le « doudou » lorsque l'enfant en possède un l'aidera à mieux vivre la séparation.

L'affection est un des piliers du bon développement, l'enfant en a besoin. Tout au long de la journée, des échanges privilégiés et spontanés se produisent entre les enfants et les adultes. A eux de se rendre disponibles à toute demande d'attention individuelle qui rassure l'enfant (contacts, regards, sourires, les bras, chatouillements...)

Afin de gérer au mieux les conflits et surtout de sécuriser l'enfant, il est nécessaire d'instaurer des limites et des règles simples, et de savoir trouver une attitude constante et confiante au sein de l'équipe. Un cadre structurant sécurise l'enfant. Ce sont les mêmes règles pour tous les enfants mais qu'il convient d'adapter selon la singularité de chacun afin de reconnaître chaque enfant dans son individualité.

Pour permettre à l'enfant de laisser libre cours à ses émotions (peur, joie, chagrin, colère), parfois difficiles à gérer pour le jeune enfant, l'adulte va l'aider à trouver les moyens de les exprimer : lancer des coussins, le serrer contre soi pour le contenir, le laisser pleurer derrière la porte sans intervenir, tout en étant présent pour lui.

PARTIE 2 : PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif correspond à l'ensemble des missions poursuivies au quotidien par l'équipe. Il s'articule autour de 3 axes : l'éveil, l'autonomie et la socialisation. Il se doit de prendre en compte l'enfant dans la réalité qui est la sienne (milieu social, origine culturelle, état de santé) et s'adapter aux souhaits des familles. La qualité de l'équipe et ses compétences professionnelles mobilisées sont donc essentielles.

I. LES AXES DU PROJET EDUCATIF

1. L'éveil

Au-delà de proposer une solution de garde occasionnelle ou régulière aux familles, la crèche poursuit au quotidien une volonté de contribuer à l'éveil des enfants accueillis.

Toutes les activités proposées visent à les accompagner dans le développement de leurs capacités, l'acquisition des apprentissages premiers, et l'accompagnement dans la structuration de leur personnalité. Ainsi, au travers des projets d'activités, sont développés : la motricité globale, la motricité fine, l'expression corporelle et émotionnelle, le langage, l'éveil sensoriel, la socialisation, et l'ouverture sur l'extérieur.

Les projets d'activités sont issus d'une réflexion d'équipe, et s'articulent autour de thématiques bimensuelles permettant de répondre et de satisfaire à la curiosité naturelle des enfants, ou facilitant la découverte du patrimoine local.

Tous les 2 mois, une nouvelle thématique est abordée, devenant le fil conducteur de l'ensemble des activités et sorties réalisées. Ce fonctionnement permet de :

- mettre du sens autour de l'enfant
- favoriser le lien entre l'équipe et les familles
- favoriser la dynamique d'équipe et l'implication de chaque professionnelle

2. L'autonomie

L'équipe éducative accompagne au quotidien les enfants vers une autonomie dans le respect de leur âge et de leur maturité.

Cette autonomie est pensée lors de l'aménagement des espaces et l'organisation des moments de vie quotidienne, notamment les périodes de jeux, les repas et l'hygiène.

3. La socialisation

Au sein de la structure, l'équipe éducative accompagne les enfants dans une socialisation globale :

- socialisation affective et sociale : relation avec les pairs et les adultes, apprentissage du partage, du respect de l'autre et de soi-même
- socialisation environnementale : respect des règles de collectivité, appréhension du monde extérieur

II. LES PROJETS PEDAGOGIQUES

Les projets pédagogiques mis en place au sein de la structure sont le reflet des valeurs de l'équipe en termes d'éducation, d'accompagnement et de respect de l'enfant en tant que personne. Ils sont les moyens concrets qui permettent de mettre en œuvre le projet éducatif de la crèche « La Dorlotte ».

Certains projets pédagogiques sont pérennes, ils permettent principalement de travailler les notions d'autonomie et de plaisir sur les actes de vie quotidienne et sur les temps de jeu.

D'autres sont plus ponctuels, mis en place pour répondre à une problématique observée dans le fonctionnement interne ou dans un groupe d'enfants particulier.

1. Le jeu

L'aménagement de l'espace dans la salle de jeux a été pensé pour répondre aux besoins suivants :

- favoriser l'autonomie de l'enfant dans ses jeux
- favoriser la diversité des explorations par l'enfant
- favoriser la relation entre les enfants
- permettre la surveillance des adultes sans s'immiscer dans le jeu de l'enfant
- permettre à l'adulte de rentrer dans le jeu de l'enfant si ce dernier l'y invite

Ainsi, la salle de jeux répond aux différents besoins des enfants : motricité, espace de jeu symbolique, espace de détente et de lecture et espace de construction.

Ces espaces proposent des jeux/jouets à hauteur des enfants, leur évitant ainsi de recourir à l'adulte. Par ailleurs, une libre circulation entre les différents espaces permet aux enfants d'accéder aux différents espaces en fonction de leurs intérêts et de favoriser les relations entre les pairs, quel que soient le sexe de l'enfant et son âge.

Les séparations entre les différents espaces sont volontairement basses afin de permettre aux adultes d'assurer la surveillance et la sécurité des enfants. De même, la surface au sol dédiée à chaque espace permet à un adulte de pouvoir s'y installer si un enfant ou un groupe d'enfants l'invitent à entrer dans leur jeu.

Enfin, autant que possible, les adultes respectent le jeu de l'enfant en veillant à ne pas l'interrompre (par ex, changer une couche) et à ne pas être intrusif.

Le jeu dit « libre » de l'enfant est valorisé auprès des familles lors des transmissions, au même titre que les ateliers dits « d'éveil » proposés par les professionnels.

2. Journées sans horloge

Entre les contraintes organisationnelles d'équipe et institutionnelles et les souhaits des familles, le rythme naturel de l'enfant est parfois éprouvé, amené à être progressivement calqué au rythme de la crèche ou des parents. Or, le respect du rythme des enfants et la notion de bientraitance sont des valeurs fortes de l'équipe éducative.

Ainsi, 2 fois par an, la crèche vit sans horloge, sans montre, sans téléphone. Un moment d'exception où l'équipe vit au rythme des enfants, sans contraintes autres que celles de leurs besoins exprimés.

Seul un « maître du temps » garde la notion horaire afin de pouvoir observer et analyser les rythmes naturels de chaque acteur, enfants comme professionnelles. Un retour d'expériences est proposé à l'équipe et aux familles, afin que l'enfant soit remis au centre des organisations des adultes.

3. L'expression

Tout-petits, les enfants font preuve d'une grande communication aussi bien corporelle que verbale. La sensorialité visuelle, auditive et tactile leur permet d'accroître leur palette d'expressions et ainsi de mieux communiquer avec les adultes et leurs pairs. C'est pourquoi l'expression dans toute sa dimension est un projet majeur en collectivité.

Le projet pédagogique autour de l'expression se compose de 3 axes :

- L'éveil aux mots : Il s'agit de permettre aux enfants d'acquérir du vocabulaire, de mettre des mots et donc du sens sur ce qui les entoure, mais aussi de favoriser leur expression orale.

Tous les mois, des ateliers langage à l'épiscopo sont proposés aux enfants. De même, des sorties fréquentes à la médiathèque sont mises en place, ainsi que des animations spécifiques réalisées par les bibliothécaires.

Enfin, chaque émotion, choix ou interrogations des enfants sont mis en mots par les professionnelles, afin d'inscrire le vécu des enfants dans le monde du langage.

- L'éveil musical : Il s'agit de familiariser les enfants au monde des sons et du rythme.

Si les comptines, chansons ou jeux de doigts enveloppent quotidiennement les enfants au sein du Multi-Accueil, des professionnels de la musique viennent proposer des éveils musicaux de qualité et adaptés aux différents âges.

- L'éveil sensoriel : Il s'agit d'accompagner les enfants dans leurs découvertes tactiles, auditives et corporelles de leur environnement. Il se décline sous la forme d'ateliers d'expression artistique (peinture, collage, modelage), corporelle (danse, motricité) ou encore scénique (théâtre, marionnettes).

4. L'ouverture sur l'extérieur et crèche en plein air

4.1 Ouverture sur l'extérieur

Si la structure d'accueil est souvent le premier lieu d'extériorisation des enfants, il n'est que le commencement de tous les lieux de vie et de découvertes où l'enfant évoluera en grandissant.

C'est donc en douceur, accompagnés par les référentes de La Dorlotte et leurs camarades que les enfants vont explorer le patrimoine local et la nature, découvrir des métiers, s'étonner devant des curiosités artistiques ou culturelles.

Tous les mois, les enfants sont invités à profiter d'une balade (à pied ou en minibus) riche en découvertes ou expériences en lien avec le projet d'activités mené.

4.2 Crèche en plein air

Le plein air est une réponse au besoin moteur des enfants entre 0 et 3 ans qui ont un très grand besoin d'espace. Dehors, il y a plus d'opportunité d'aller loin, d'explorer et de faire des découvertes tout en ayant accès au regard de l'adulte. En ayant cette liberté dans leurs explorations motrices, les enfants développent plus d'assurance dans leur corps et se montrent plus prudents.

Cela enrichit les enfants de mille expériences en les mettant en contact avec la nature, les différentes matières (sable, terre, neige, eau, vent...) et la découverte d'animaux et de végétaux qui peuplent leur environnement.

Les principaux objectifs pédagogiques sont les suivants :

- **Jouer dehors stimule la créativité** : Les enfants doivent faire place à l'imagination pour se divertir. En faisant les choses par eux-mêmes, ils sont libres d'imaginer tout ce qu'ils veulent et tentent de partager leurs créations. En interagissant avec leurs pairs, les enfants peuvent ainsi explorer et découvrir leur propre voie.
- **Jouer dehors stimule les capacités d'apprentissages** : Les enfants établissent leurs propres règles, ils créent des jeux, inventent des missions, et grâce à la nature comprennent certaines limites et redonnent un sens aux ressources.
- **Jouer dehors stimule la concentration** : Brûler le trop plein d'énergie permet de mieux se concentrer sur les activités suivantes. Cela stimule également l'appétit et le sommeil. L'exposition à la lumière du jour entraîne une production de dopamine (l'hormone du bonheur) et de sérotonine qui conduit à des émotions positives et régit les cycles naturels du sommeil. Le corps optimise alors ses facultés, ce qui permet de se sentir bien dans sa peau.

Ainsi, toute l'année, les enfants sont invités à une journée mensuelle de découvertes en milieu forestier, incluant le déjeuner et la sieste. Une toile de tente abrite le sommeil des enfants, isolés ainsi du froid et/ou de l'humidité du sol.

III. PASSERELLES EDUCATIVES

Qu'il s'agisse de sport, de loisirs, de scolarité ou de mode de garde, la venue d'un enfant dans une structure qui lui est inconnue est une étape importante et souvent difficile.

Pour évoluer sereinement dans un environnement qui ne lui est pas familier, le jeune enfant a besoin de repères rassurants tels que la connaissance de l'activité, de l'espace ou des personnes qui l'entourent. Dans le cadre d'une structure accueillant le jeune public, cette analyse concerne également les familles.

La crèche a donc une volonté d'ouverture sur l'extérieur des enfants et de leurs familles, et s'inscrit ainsi dans une dynamique partenariale importante.

1. Passerelle entre la structure et l'accueil de loisirs

En 2012, le centre de loisirs de Thiers a vu ses effectifs diminuer sur la tranche d'âges des 3-6 ans, alors que parallèlement, cette même tranche d'âges était en augmentation au sein de la Dorlotte.

Pour les professionnels de ces 2 établissements, il semblait opportun de favoriser l'accueil de ces enfants au sein du centre de loisirs dont les locaux, les activités et le rythme sont plus adaptés à ce groupe d'âges. De plus, la présence du public 3-6 ans au sein de la crèche pénalisait directement l'accueil des enfants plus jeunes, qui eux, ne peuvent pas se retourner vers une autre structure d'accueil collective sur le territoire.

Au-delà d'un travail d'orientation du public, un projet passerelle a été mis en place en 2013 entre les 2 structures, poursuivant les objectifs suivants :

- Favoriser la transition entre les 2 structures d'accueil, aussi bien pour les enfants que pour les parents
- Permettre aux enfants de se familiariser avec les locaux, le personnel d'animation, le rythme et le déroulement d'une journée type
- Faire découvrir et apprécier aux enfants les types d'activités proposés par le centre de loisirs
- Susciter l'envie des familles de faire évoluer les inscriptions des enfants vers le centre de loisirs

Depuis sa mise en place, ce projet passerelle atteint ses objectifs et est perçu favorablement par les familles.

2. Projets communs entre les structures du service enfance

Les services petite enfance et enfance, présents sur commune, regroupent 3 structures : la crèche, le Relais Petite Enfance et le centre de loisirs.

Des projets communs à ces 3 structures sont mis en place chaque année, telle que l'organisation et la participation commune à la fête de l'enfance.

Par ailleurs, le Relais Petite Enfance et la Dorlotte se retrouvent ponctuellement sur des actions communes telles que l'organisation de conférences en lien avec la petite enfance (santé, éducation, prévention)

3. Partenariat culturel avec le conservatoire de Thiers

Ce partenariat culturel entre ces deux structures existe grâce à l'envie et au volontariat des différents acteurs.

Le Conservatoire :

- Ouvrir ses portes aux familles et aux enfants
- Favoriser l'immersion et la découverte dès le plus jeune des différents corps musicaux
- Permettre la découverte de différents styles musicaux et modes d'expression (musique et danse)

La crèche :

- Apporte sa contribution dans la préparation d'évènements culturels clés du conservatoire (fête de Noël, concert au profit de la recherche contre le cancer, etc.
- Permet aux élèves l'apprentissage de jouer/danser face à un public « exigeant »

Ses objectifs sont multiples et essentiels dans le développement des jeunes enfants, notamment :

- Favoriser l'expression corporelle
- Favoriser l'expression et la gestion émotionnelle
- Favoriser la confiance en soi, l'écoute et le respect de l'autre

3.1 L'éveil musical

Le conservatoire met à disposition du multi-accueil son professeur de guitare, formé à l'intervention musicale auprès des jeunes enfants, à raison de 2 fois par mois. Il propose des séances d'éveil musical adaptées à l'âge des enfants, favorisant la découverte des sons, l'expression corporelle et langagière.

3.2 Passerelle avec l'école de musique

L'école de musique de Thiers s'investit dans l'accès et l'accessibilité à la culture de la population, et notamment des jeunes enfants.

Ainsi, par le biais de leurs professeurs de musique, il propose aux enfants et aux familles chaque année une découverte des locaux et de l'ensemble des familles d'instruments.

Par ailleurs, 2 mercredis par mois, les enfants bénéficient d'une sensibilisation privilégiée à la musique et aux différents corps d'instruments en assistant au cours des cordes, des vents, etc. La présence de jeunes enfants permet en retour aux élèves de s'habituer à jouer face à un public.

3.3 Passerelle avec l'école de danse

L'école de musique ouvre ses portes aux enfants, leur permettant d'assister une fois par mois aux cours de danse classique et de modern jazz.

Un moment privilégié qui associe expression musicale et corporelle.

PARTIE 3 :

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La notion de développement durable a été introduite en 1987. On peut la définir comme une politique de développement qui permet d'améliorer les conditions de vie de la génération actuelle sans dégrader celles qui lui succéderont. Cela passe par un ensemble de bonnes pratiques qui doivent être respectées à toutes les échelles. En France, c'est la loi Grenelle qui pose les engagements pris en faveur du développement durable. Ces engagements s'axent autour de 3 piliers fondamentaux :

- 1er pilier du développement durable : le pilier social

Le premier pilier du développement durable est social. Globalement, il s'agit de lutter contre les inégalités sociales et, plus globalement, des conséquences sociales du développement des sociétés humaines. Cela passe par un mode de développement qui ne se fait pas aux dépens des autres, mais en collaboration avec eux. Les entreprises s'inscrivant dans une démarche de Responsabilité Sociale s'engagent, par exemple, à limiter l'impact social de leurs activités, à lutter contre l'exclusion et la discrimination et à se soucier du bien-être des employés. La croissance d'un pays doit aussi s'observer sous le prisme du progrès social. Commencer par observer l'indice de développement humain d'un pays plutôt que son produit intérieur brut pour évaluer son niveau de développement fait partie de cette démarche.

- 2ème pilier du développement durable : le pilier économique

Le second pilier du développement durable est l'économie responsable. L'économie doit être circulaire : les richesses produites par une activité doivent être partagées. Le commerce équitable œuvre à un modèle économique ayant un impact plus positif. Cela passe, par exemple, par ne pas exploiter une main d'œuvre sous-payée à l'autre bout du monde et rémunérer au juste prix chaque personne impliquée dans la production. Le développement des coopératives et la notion d'économie du partage sont de grands axes du pilier économique. Le développement durable préconise également le retour à une économie locale plutôt qu'à une économie mondialisée qui tend à creuser les inégalités et à augmenter radicalement la pollution liée à notre consommation.

- 3ème pilier du développement durable : le pilier environnemental

Enfin, le pilier central du développement durable est l'impact environnemental des activités humaines. Le Bilan Carbone de nos habitudes de consommation doit impérativement être réduit sans quoi, selon les rapports du GIEC, nous allons droit à la catastrophe écologique. Réduire notre empreinte carbone passe par un changement de notre mode de vie, mais également une gestion des ressources différente, une réduction des déchets et une valorisation de ceux que l'on produit, une meilleure utilisation des matières premières, et bien d'autres mesures. Globalement, depuis la révolution industrielle, il s'agit de mener des actions de sensibilisation sur les conséquences du développement économique sur le réchauffement climatique. En optant pour des énergies propres et en prenant conscience individuellement des répercussions de nos choix, le développement durable nous offre une dernière chance de préserver notre environnement.

La crèche La Dorlotte, par ses pratiques et choix pédagogiques d'une part, et par son réseau d'autre part, s'inscrit pleinement dans ces 3 dimensions du développement durable.

I. TRAVAIL EN RESEAU AVEC LES ORGANISMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

1. Actipôles et territoire « zéro chômeur »

Dans le cadre de la loi du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée et du décret du 27 juillet 2016 relatif à sa mise en œuvre, la ville de Thiers (Puy-de-Dôme) a été retenue en octobre 2016 comme l'un des 10 territoires expérimentaux. Cette expérimentation qui a commencé en 2017 a pour objectif de montrer qu'en partant de la mobilisation et de la volonté d'un territoire, il est possible de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi qui le souhaitent, un emploi décent et utile et cela sans incidence pour les finances publiques.

Il s'agit de proposer un CDI à temps choisi à toutes les personnes privées durablement d'emploi, notamment les plus éloignées de l'emploi (exhaustivité des offres d'embauche à concurrence des besoins du territoire), et cela sans sélection à l'embauche. Par ailleurs, les activités des Entreprises à But d'Emploi (EBE) doivent correspondre à la fois aux compétences des salariés et aux besoins du territoire en évitant la concurrence avec des activités existantes.

Le 31 mars 2017, la SCIC Actyroles-Thiers, Entreprise à But d'Emploi, a été créée. Par ses activités et orientations sociales et environnementales, la crèche participe au développement de cette initiative de territoire.

2. Couches lavables et Bébés Lutins

En Août 2019, la crèche a fait le choix de la couche lavable « bébés lutins » fabriquées par Actypôles -Thiers comme change principal des enfants accueillis, dans une volonté de :

- Réduire les déchets
- Proposer un change sain et naturel pour les enfants
- Favoriser la création d'emplois pour des chômeurs longues durées (confection des couches + service de ramassage/livraisons + entretien des couches)

3. La ferme de Lucien

La ferme de Lucien, association loi 1901, fait partie du groupe Inserfac et bénéficie d'un fort soutien de la ville de Thiers et de la communauté de communes de Thiers Dore et Montagne.

L'association a été créée dans le cadre de l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le but de proposer un emploi à toutes les personnes privées durablement d'emploi sur le territoire de Thiers.

La ferme de Lucien propose du maraîchage et un élevage de volailles sur Courpiere. Ces produits seront distribués en circuit court et certifiés bio.

La production de la ferme alimentera les cantines scolaires de la ville de Thiers, de certaines communes de Thiers Dore et Montagne, la crèche La Dorlotte, ainsi que certains EHPAD du bassin thiernois. Cela représente environ 1250 repas par jour.

Ce projet est né pour répondre à deux problématiques du territoire : d'un côté, générer des activités pour des personnes en privation d'emploi, de l'autre, fournir des produits sains et locaux pour les enfants et les personnes âgées.

4. CAP Emploi

Les Cap emploi pilotés par l'État, l'AGEFIPH, le FIPHP et Pôle emploi ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs. Leur expertise permet d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre.

Par l'accueil de stagiaires orientés par CAP Emploi, La Dorlotte contribue aux bilans de compétences et à l'orientation des personnes en situation de handicap.

II. DEVELOPPEMENT DURABLE

Par ses actions concrètes et quotidiennes, la crèche est sensibilisée aux principes fondamentaux du développement durable, et valorise ces pratiques auprès des familles et enfants :

- **Réduction des déchets :**

Les matériels à usages uniques sont strictement limités au sein de la crèche. La règle est l'utilisation de matériel lavable et réutilisable, tels que les couches lavables, les gants de toilettes, serviettes et les lingettes.

- **Valorisation des déchets :**

La crèche est dotée d'un composteur permettant de valoriser les déchets alimentaires liés aux repas des enfants. Ce composteur se veut « partagé », il est accessible à l'ensemble des familles bénéficiant d'un contrat d'accueil à la Dorlotte. Le compost obtenu est distribué à l'ensemble des personnes collaboratrices.

Par ailleurs, l'ensemble des pièces de vie (cuisine, bureau, espace du personnel) est équipé de points de collectes permettant le tri des matières recyclables.

- **Circuits courts et menus :**

Les services de restauration favorisent les circuits courts auprès des agriculteurs locaux. Par ailleurs, les menus végétariens se développent afin de limiter les sources de protéines animales dont l'élevage a un impact environnemental certain (consommation d'eau et d'énergie, un risque de pollution de l'eau, et une substitution des forêts par des prairies destinées à l'élevage du bétail, ou des prairies par des cultures annuelles destinées à l'alimentation animale).

- **Produits d'hygiène :**

Le service entretien de la Communauté de communes qui assure l'hygiène des locaux de la crèche, fait le choix du bio nettoyage avec le vinaigre blanc. 100% naturel, le vinaigre blanc est à la fois biodégradable, antiseptique, dégraissant et anticalcaire.